

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD088-2018

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	69
Votants	90
Pouvoirs	21

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 25 mai 2018

LE 31 mai 2018, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : COMPLEMENT DE TARIFICATION POUR LES ALSH

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, PASQUET, SALINIER, DE PISCHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, DATRIER, LABAILS, LEON, MONTEIL-MAYAUD, MOULENES, PERRAUD-DAUSSE, PAUL, ROUX, SALOMON.

MM. BUISSON, LE MAO, BEYLOT, BONNET, BREAU, MOTTIER, CURNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, LACOSTE, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, CIPIERRE, COUDERC, DUNOYER, KHAIRALLAH, LE VACON, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, RAUZET, LOURD, REYNET, GRELLETY, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, COLBAC, GENDRE, GEORGIADIS, DUCENE, LE ROUX, CACAN.

ABSENTS :

Mmes : GONTHIER, KERGOAT, FAURE, GATAULT, HANOU, RAT-SOULLER, DORET, DECABRAS.

MM. : DESPLAT, LARRE, GARRIGUE, CHERON, BERIT-DEBAT, FRADON, LE PAPE, PUYRIGAUD, RIGAUD, GIRAUDEL, MACARY, MOSSION, MALLET, MATHIEU, GUILLEMET, LAROCHE, HERBRETEAU, MONTORIOL.

POUVOIRS :

M. LARRE	Pouvoir à	M. BEYLOT	Mme HANOU	Pouvoir à	M. AUDI
Mme GONTHIER	Pouvoir à	M. AUZOU	M. MACARY	Pouvoir à	M. ROUQUIE
Mme KERGOAT	Pouvoir à	M. GENDRE	M. MOSSION	Pouvoir à	Mme BORAS
M. GARRIGUE	Pouvoir à	M. USCAIN	Mme RAT SOULLER	Pouvoir à	Mme PERRAUD-DAUSSE
M. CHERON	Pouvoir à	M. LECOMTE	M. GUILLEMET	Pouvoir à	M. COLLINET
M. BERIT-DEBAT	Pouvoir à	M. TESTUT	Mme DORET	Pouvoir à	Mme DATRIER
M. FRADON	Pouvoir à	M. RAUZET	Mme DECABRAS	Pouvoir à	Mme SALOMON
M. LE PAPE	Pouvoir à	Mme MOULENES	M. HERBRETEAU	Pouvoir à	M. DUCENE
Mme FAURE	Pouvoir à	M. SCHRICKE	M. MONTORIOL	Pouvoir à	M. TENAILLON
M. RIGAUD	Pouvoir à	M. LARENAUDIE			
Mme GATAULT	Pouvoir à	M. MOTTIER			
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY			

OBJET : COMPLEMENT DE TARIFICATION POUR LES ALSH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que par la délibération du 20 décembre 2017, le conseil communautaire a adopté les tarifs applicables aux 13 Accueils de Loisirs Sans Hébergement communautaires.

Que pendant les périodes de vacances scolaires, les ALSH peuvent proposer, des soirées à thème avec repas et des nuitées où les enfants dorment sur site ou à l'extérieur le temps d'une nuit.

Que la grille tarifaire ne prévoit pas ces possibilités.

Aussi, il est proposé d'apporter un complément à la tarification déjà en place comme suit.

- Soirée :
 - Quotient Familial de 0€ à 622€ : 0.50€
 - Quotient Familial à partir de 623€ : 1€
- Nuitée :
 - Les tarifs reprendraient les coûts modulés d'une demi-journée avec repas.

QUOTIENT FAMILIAL	Nuitée (soirée+nuit)		Soirée
	Sans Passeport	Avec Passeport	
De 0 à 400€	5,50 €	1,50 €	1 €
De 401 à 622€	4,50 €	1,50 €	
De 623 à 800€	3.00€		0,50 €
De 801 à 1000€	3.50€		
De 1001 à 1250€	4.50€		
De 1251 à 1500€	5.50€		
Plus de 1501€ et non fourni	7.00€		

Les autres tarifs (voir annexe) restent inchangés.

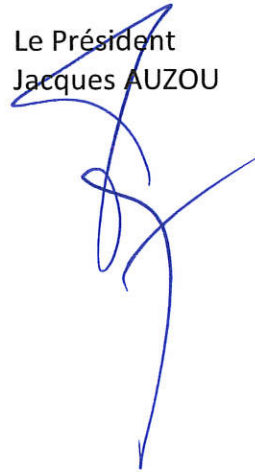
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de la modification tarifaire définie ci-dessus ;
- Adopte la nouvelle grille tarifaire jointe en annexe.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	1 4 JUIN 2018	Pour extrait conforme	1 4 JUIN 2018
Délibération certifiée exécutoire à compter du	1 4 JUIN 2018	Périgueux, le	1 4 JUIN 2018

Le Président
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 15/06/2018

Reçu en préfecture le 15/06/2018

Affiché le



ID : 024-200040392-20180531-DD0882018-DE